

La destinée du quartier de la Barre: seuil entre la campagne et le lac par la verticale

Autor(en): **Rochat, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **104 (1978)**

Heft 25

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-73566>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

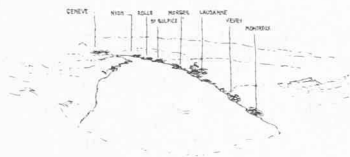
Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La destinée du quartier de la Barre: seuil entre la campagne et le lac par la verticale

par ANDRÉ ROCHAT

Nous entrons dans l'époque postindustrielle. L'héritage de la société industrielle se traduit par une aliénation quasi totale des gens (consommation, uniformation des modes de vie, etc.). L'espace d'accueil du *plaisir* est devenu inexistant. Les rares tentatives tournent au folklore (ex. : le marché à la Palud, les fêtes à Lausanne). La ville n'est plus qu'un vaste marché.

La destinée spatiale de Lausanne, par son orientation, sa « façade », réside dans l'habiter de l'horizon du lac. Cette destinée est également celle de l'arrière-pays, qui lui est séparé du lac par la ville.



Deux principes essentiels:

1. *Le principe de la réalité* : la rationalité, le principe économique, la production, la technologie, les loisirs organisés.
2. *Le principe du plaisir* : le temps non contrôlé, la rencontre spontanée, la simultanéité, le rêve, le désir.

Mon travail se situe dans le sens de la revanche du principe du *plaisir* sur celui de la *réalité*.

Le projet représente un artifice pour accueillir un type d'acte nouveau dans la vie quotidienne des gens, qui découle du principe du *plaisir*. Il est une proposition d'une *place de plaisir* dans la ville-lac à travers l'acte de s'arrêter. (L'arrêt.)

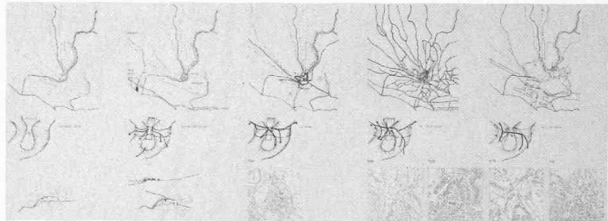


L'arrêt : établit de nouveaux rapports dans l'occupation du temps et de l'espace ; rapports physique, physiologique, psychologique et social.

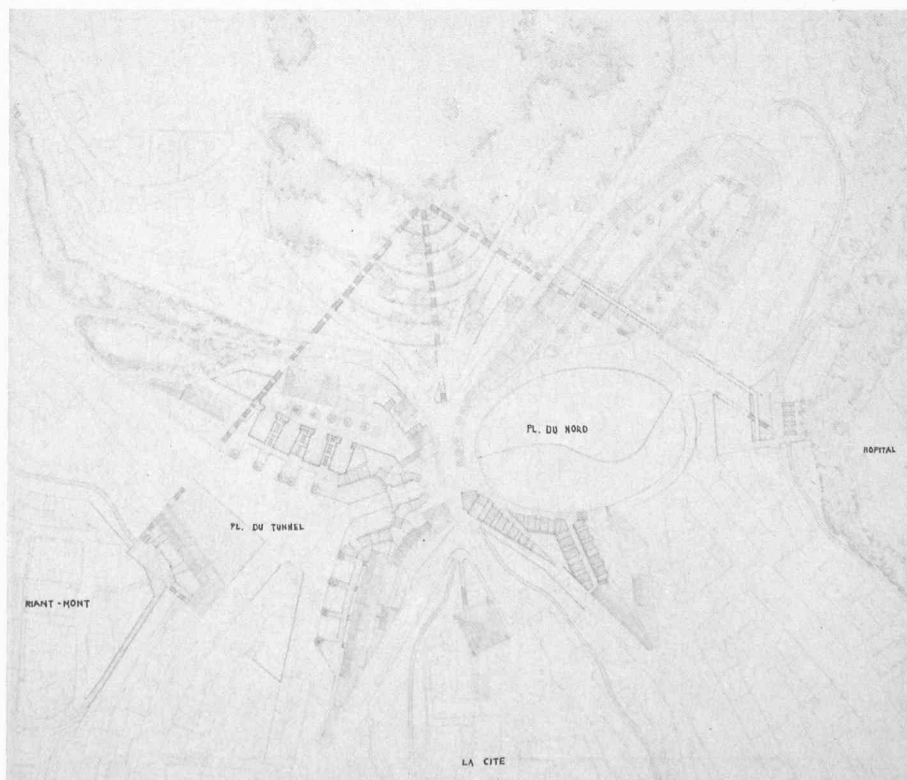
Un espace seuil est un espace propice pour l'arrêt.

L'acte de s'arrêter a produit l'intérieur de la ville.

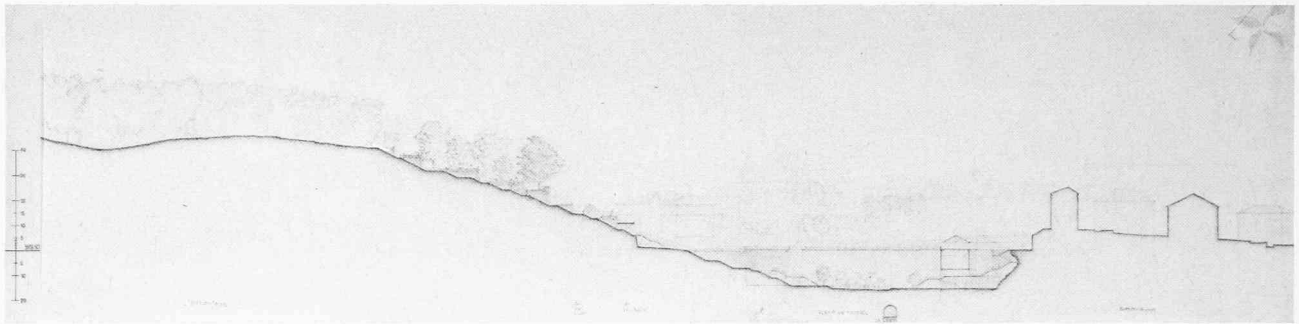
Dès l'époque industrielle et par les constructions, la ville s'aplanit. La pente n'est pas reconnue. Avec la construction du tunnel, la qualité spatiale de seuil du site a disparu.



Le projet propose de redonner au lieu la *verticalité*.



La place

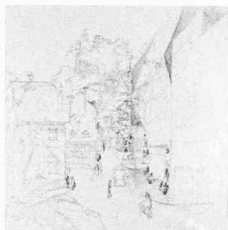


Coupe #/place du Tunnel (vallée de la Louve)

La verticalité, c'est : 1) Etablir une relation, d'une part, avec la pente, perpendiculaire à la ligne de plus grande pente, d'autre part dans les changements de niveaux ; par opposition à la linéarité, laquelle « suit » les courbes de niveaux. 2) Etablir une lumière où le haut et le bas se confondent dans le lieu.

Le site : Le quartier de la Barre se situe à l'« arrière du lac » (sans en posséder son horizon), à la jonction de la ville et de la campagne.

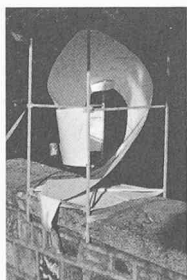
Un grand nombre d'éléments caractérise le quartier : un potentiel social, une mixité sociale et des activités ; la diachronie du lieu est présente, faubourg, col, Château, Tunnel, bâtiments pastiches. Il est actuellement le support de différents projets : parking, élargissement du Tunnel, démolition, quartier résidentiel, route pénétrante, parc public.



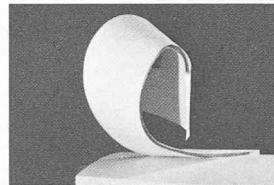
Méthodologie

Mon travail traduit un acte vécu en formes et espaces architecturaux. L'acte vécu n'est pas seulement l'instant vécu dans le lieu, mais il englobe le fait culturel et la tradition (tradition ≠ folklore).

La réalité du site ne se traduit pas par une analyse classique de type technocratique. J'ai choisi d'exécuter un « objet » tri-dimensionné dans l'endroit même.



L'épure (carton et bois) faite sur place, parmi les gens dans leur vie quotidienne, pendant plusieurs jours et à des moments différents de la journée et de la nuit. A certains moments l'élaboration de l'objet tournait en « happening ».



La forme (l'objet) : fondement de la proposition (du projet), est l'instrument de mesure de la possibilité de l'acte de s'arrêter dans la réalité du site.

Cet objet n'est pas une sculpture, mais un outil d'architecte. Il a été élaboré avant d'entreprendre le projet. Il a servi de support à mes examens théoriques de diplôme (théorie d'architecture et sémiologie). Par un « découpage » de la forme de l'objet, placé dans le site, seul endroit où il prend sa vraie signification, il est possible d'établir un rapport conceptuel : objet - projet.

Le projet

Quelques éléments du programme d'intention et leurs traductions dans le projet.



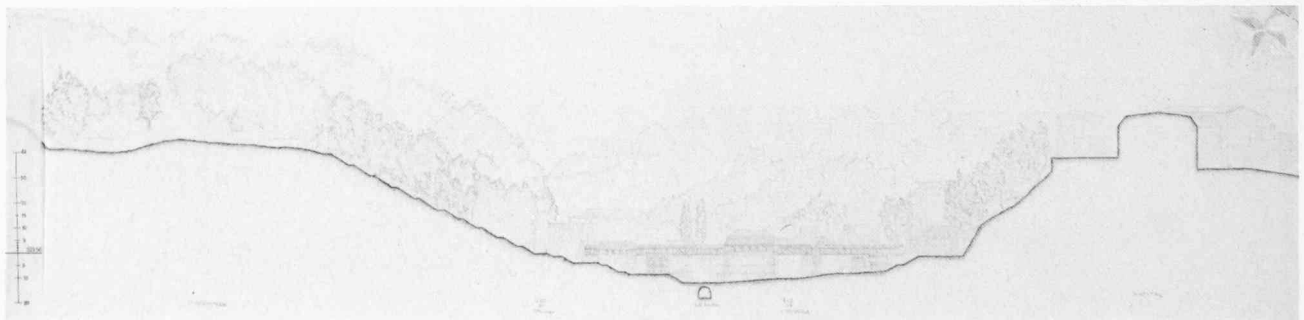
Plan niv. 516.00

Niv. 525.00

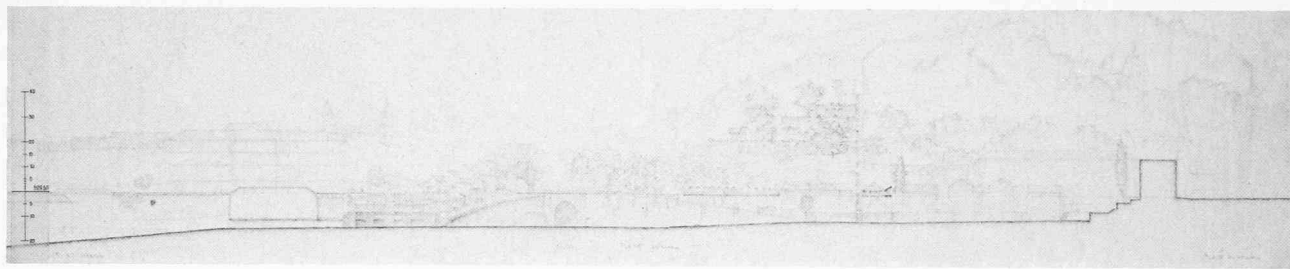
Niv. 530.00

1. Donner une nouvelle dimension à l'arrière de la ville

- Une nouvelle orientation du quartier vers le lac, par la construction d'un horizon artificiel, niv. 529.50 (lac 373.00).
- *L'horizon* :
 - La passerelle sur la vallée du Flon.
 - Modification de l'étage à ce niveau.
 - Les petites places : vallée du Flon, côté Hôpital ; vallée de la Louve, côté Riant-Mont.
- La « plage » : parcours horizontal dans le flanc des vallées.
- Modification de la corniche s/toitures place du Tunnel.



Coupe #/vallée du Flon



Coupe longitudinale #/vallée du Flon

2. Proposer un nouveau pôle à la ville

Actuel :

- La Barre, une prolongation de la Cité, également une prolongation des activités.
- La Barre, à l'arrière de la Cité, de la ville : tendance à devenir un espace résiduel. (Ex. : réhabilitation de la Cité en logement → projet de parking à la Barre.)



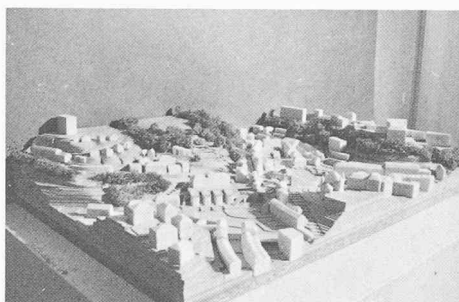
Proposition :

- Un lieu avec sa propre signification (un « papillon »).
- Le centre de tension = les points d'attache des « ailes », sur la partie haute.



3. Introduire le rythme de la campagne dans le système de vivre dans la ville

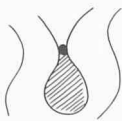
- La place pénètre dans la nature.
- Le sommet de la place : l'aboutissement d'un parcours en provenance du Jorat, par la vallée supérieure du Flon.



4. Faire de la Barre une unité à la dimension de la ville actuelle

Historiquement :

- La ville dans ses murs : la Barre, un faubourg ponctuel.



Aujourd'hui :

- La ville s'est étendue : la Barre englobe les deux vallons.



5. Rétablir la tridimensionnalité

Actuel :

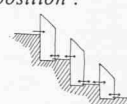


- Pente = espace privé.
- Bâti pouvant être récupéré par une seule puissance.



- Arrière des maisons = espace résiduel privé.

Proposition :

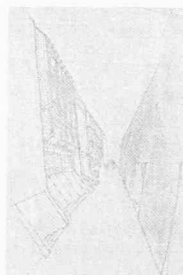


- Pente = espace public.
- Multiplication des rez-de-chaussée : mixage vertical des activités assuré.



- Entrée dans la pente.
- La pente définit la façade.
- Il n'y a plus d'arrière des maisons.

6. Proposer un modèle d'habiter dans la verticale



- Accessibilité de la pente ; ruelle, palier-place, parcours.
- La place : à la fois pour l'intimité et le grand nombre (1, 10, 100, 1000, 10 000 personnes).
- La pente « pénètre » dans les maisons.
- La lumière verticale à l'intérieur de l'habitat. Ex. : le Café de la Barre.

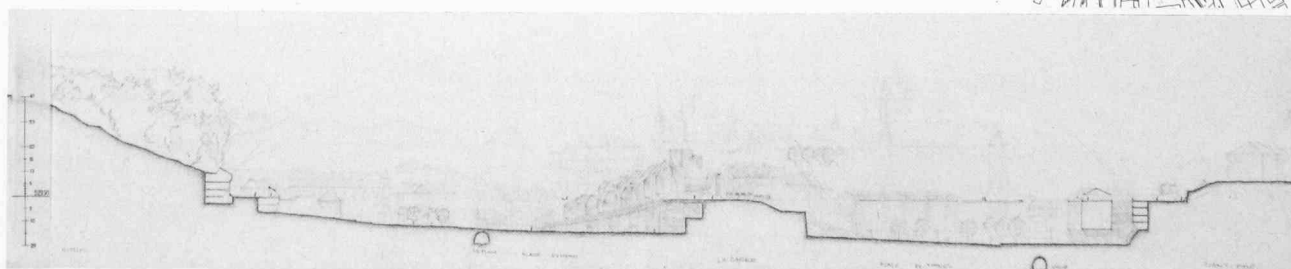


7. Renforcer la cohabitation de la communauté particulière existante

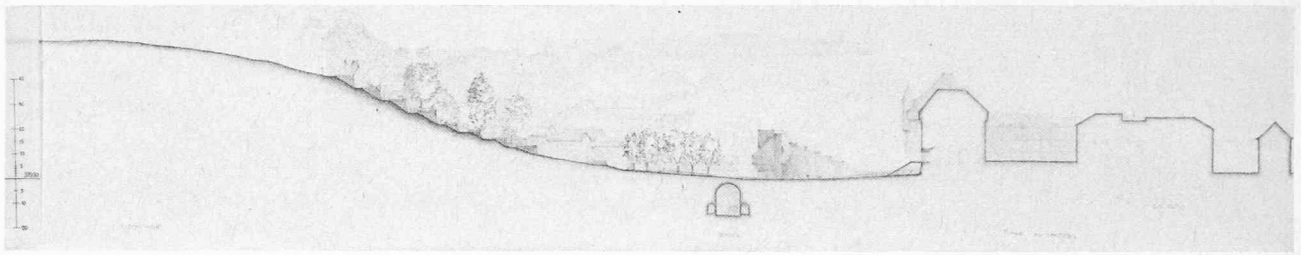
Exploiter le potentiel social existant

Lier la communauté à la nature de l'espace physique et à sa spécificité dans la ville

- Mixité sociale et des activités renforcée par la forme urbaine (le « papillon »). Chaque « aile » est reliée au centre et possède son point d'attache au centre.
- Habiter dans la pente un « intérieur » à l'arrière de la ville.



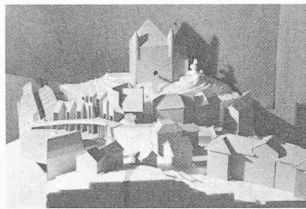
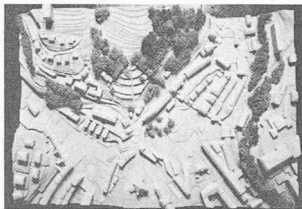
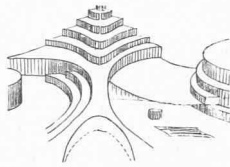
Coupe transversale #/les vallées



Coupe sur le centre.

8. Exploiter les particularités du site

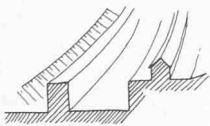
- Morphologie cruciforme.
- Orientation pan-directionnelle (ensoleillement optimum).
- A la fois dominant et dominé.
- Le point le plus élevé de la place : un point « brillant », un signe perceptible du lac et du Signal.
- Un lieu simultanément de séjour et de passage.
- Maintenir et recréer des habitations dans la pente.



Les mêmes concepts issus du projet sur le quartier peuvent s'étendre à différents niveaux

A. La ville

Actuel :



- La linéarité, par rapport au sens de la vallée, implique le mouvement (ex. : rue Centrale).
- La pente n'est pas reconnue.
- Une typologie du bâti de ville plane.

Proposition :



- La perpendicularité au sens de la vallée implique une ouverture des pentes.
- Les pentes deviennent publiques.
- La pente définit le bâti.
- La vallée du Flon devient un « jardin », de pierre ou de fleurs, véritable seuil entre le Jorat et le lac.

La vallée du Flon : l'« épine dorsale » de la ville ; un traitement particulier.

B. La région

Actuel :



- Ville linéaire de Genève à Ville-neuve, groupant tout le pouvoir (économique, politique, culturel).
- Un clivage entre la ville et l'arrière-pays.
- L'arrière-pays est dépendant de la ville et devient un espace résiduel (résidence secondaire, autoroute, etc.) (cf. point 5).

Proposition :



- Redonner le lac à l'arrière-pays (la campagne jusqu'au lac).
- Un nouveau type de vie dans la verticale qui peut changer les rapports entre la campagne, la ville, le lac.

9. Créer un lieu « d'instauration de la liberté »

(cf. coupe ci-dessus)

- Les pentes deviennent des rues, des places, des lieux publics.
- La place offre un grand nombre de possibilités (parcours différenciés, une place symbolique sur l'horizon artificiel).
- *Le parc-colline* : du centre, une « forteresse en ruines », dominante, dont tous les murs sont accessibles, opposée, par un axe, dans la ligne de plus grande pente, au Château. Le Château, centre symbolique du pouvoir, est percé d'une porte à sa base. Bien que le canton de Vaud soit une république dès 1803, le symbole du pouvoir s'est maintenu dans une forteresse moyenâgeuse.

10. Restaurer la véritable dialectique entre: la Barre et la ville, entre les deux vallées

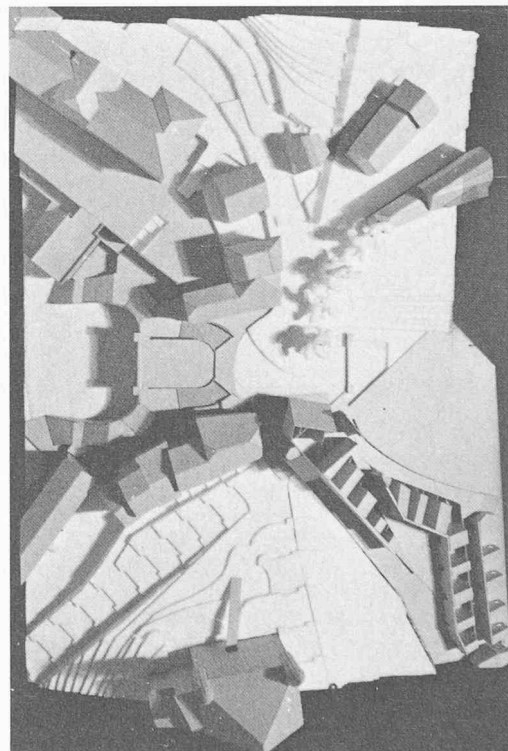
Actuel :

- Un seuil fonctionnel (le Tunnel).



Proposition :

- Seuil : par l'ouverture des pentes sur les vallées, dans la verticalité.



De nombreuses personnes ont participé (de près ou de loin) à l'élaboration de ce travail, en plus des habitants du quartier, en particulier : MM. J.-M. Lamunière, architecte-professeur, R. Vittone, architecte-professeur, J. Sepulveda, architecte expert ; ainsi que : D. Baudet, maquettiste ; B. Gachet, architecte ; J. Gubler, historien ; P. Lehmann, sociologue ; C. Lévi-Strauss, ethnologue ; P. Mestelan, architecte ; F. Michaud, architecte ; P.-E. Monot, architecte ; M. Rochat, psychologue ; V. Ruffly, géographe ; U. Zuppinger, architecte.

Adresse de l'auteur :

André Rochat, architecte
5, rue du Tunnel, 1005 Lausanne